



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE GOBELETS REUTILISABLES

A retourner au plus tard 1 mois avant l'événement
auprès des services administratifs de la mairie accueil@saint-fiacre-sur-maine.fr

La commune de Saint Fiacre sur Maine et l'organisateur de la manifestation établissent une convention afin de garantir le bon usage et le retour des gobelets réutilisables mis à disposition lors de la manifestation.

Entre : Commune de Saint Fiacre sur Maine 8 rue d'Echichens 44690 Saint Fiacre sur Maine Tél. : 02 40 54 81 12 Courriel : accueil@saint-fiacre-sur-maine.fr	Et : Nom de l'association : Nom du Président : Coordonnées : Manifestation organisée :
--	--

Modalités d'emprunt :

Dates	Emprunt	Restitution
Quantité	Gobelets prêtés :	Gobelets rendus : Gobelets non restitués :
Montant du chèque de caution (1€/gobelet)		
Montant de la facture (1€/gobelet) Gobelets non restitués ou endommagés		
Signature de l'emprunteur		

Obligations de l'emprunteur :

L'emprunteur s'engage :

- Avant la manifestation à sensibiliser les personnes en charge de la gestion des gobelets à la prévention des déchets et aux contraintes techniques liées à la gestion de ce stock ;
- Lors de la manifestation, à communiquer et informer le public sur l'utilisation des gobelets réutilisables.

A la date de signature de la convention, l'emprunteur devra fournir un chèque de caution (non encaissé) s'élevant à 1€/gobelet.

A compter de la date d'emprunt des gobelets, l'emprunteur sera responsable de leur propreté. Il s'engage à les restituer dans leur conditionnement initial, lavés, séchés (parfaitement pour éviter les moisissures éventuelles) et rangés.